

La deuxième année *t'ai-ting* (1325), le rang de l'année étant *yi-tch'eou*, en été, au sixième mois, le jour *sin-mao*, le *tchong-chouen-ta-fou*, administrateur général de l'armée et du peuple à *Ta-li, Touan*, (ayant le titre de) *sin-ts'iu, Long*¹⁾, a érigé cette pierre.

Le *t'ong-fou-tou-kang-t'ong* ○ ○ a assigné ○ ○ ○ ○ de rizières cent ○ ○ ○ pour en faire à perpétuité le support constant²⁾.

NOTE ADDITIONNELLE.

Depuis la publication de la première partie de ce Mémoire, j'ai trouvé deux nouveaux textes qui sont des spécimens du style bizarre en usage dans les chancelleries impériales à l'époque des *Yuan*. Je les ajoute aux quinze documents précédemment étudiés, en les désignant par les n^{os} XVI et XVII.

N^o XVI.

En 1323, des conjurés assassinèrent l'empereur *Ying-tsong* 英宗 (Guéguen khan) et offrirent le trône à Yissoun temour 也孫鐵木兒, fils de Kamala 甘麻刺³⁾. Yissoun temour est le souverain que l'histoire chinoise connaît sous le nom de *T'ai-ting* 泰定. Il se trouvait sur les bords de la rivière *Long-kiu* 龍居河 (Kéroulen) au moment où il assumait la dignité impériale, et c'est là qu'il publia, le quatrième jour du neuvième mois de l'année 1323, une proclamation d'amnistie dont voici la teneur (*Yuan che*, chap. XXIX, p. 1 v^o):

1) *Touan Long* fut le *tsong kouan*, ou gouverneur héréditaire, de *Ta-li*, de 1317 à 1330. On voit que, de même que son grand-père *Touan Che*, plus connu sous le nom de *sin-ts'iu Je* (cf. p. 15, n. 1), il eut le titre de *sin-ts'iu*.

2) Cette indication, qui est en partie illisible, devait mentionner l'étendue des rizières qui étaient concédées pour subvenir à l'entretien du temple.

3) Sur ces événements, voyez D'OHSSON, *Histoire des Mongols*, tome II, p. 539.